

Projet d'accueil

Type d'accueil organisé:

Garderie extrascolaire

Accessibilité:

Les garderies sont accessibles à tous les enfants du Grand Andenne sans aucune discrimination.

Les enfants sont accueillis au sein même des écoles suivantes:

Sainte-Begge 1 et 2

- Rue Bertrand, 80 à 5300 Andenne

Sainte-Begge 3

- Rue du Rivage, 13 à 5300 Seilles
- Rue Boltry, 2 à 5300 Seilles
- Rue Saint Maurice, 101 à 5300 Sclayn

Sainte-Begge 4

- Rue Jean-Baptiste Wauthier, 16 à 5300 Namèche
- Rue Bruyère, 108 à Bonneville
- Rue de Thon, 48 à 5300 Thon

Sainte-Begge 5

- Rue du Chalet, 3 à 5300 Andenelle
- Chemin de Petit-Warêt, 251 à 5300 Landenne.

Contexte institutionnel:

Les garderies sont organisées par une association sans but lucratif et s'inscrivent dans le cadre du décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et adhèrent au Code de qualité de l'O.N.E.

Coordination de l'accueil - secrétariat:

Corinne Vanderveken

Rue Bertrand 80

5300 Andenne

085/55.90.34

Qualification du personnel:

L'asbl veille à ce que l'encadrement des enfants soit assuré par du personnel qualifié ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Les personnes en charge des garderies sont soit des puéricultrices (niveau C3), soit des accueillantes extrascolaires et quelquefois des A.L.E. Peu importe leur niveau d'étude, ces personnes en plus d'une formation de base sont tenues de suivre une formation continuée de minimum 50 heures sur 3 ans.

Toute l'équipe des accueillantes de l'asbl Garderie ISBA est inscrite dans un processus de formations relatives au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Taux d'encadrement:

Dans la mesure du possible, nous visons à atteindre les normes du décret ATL qui sont de 1 accueillante pour 18 enfants lors de l'accueil d'une durée inférieure à 3h00 consécutives.

Pour un accueil de plus de 3h00 (périodes de vacances) nous respectons les normes qui sont de 1 accueillante pour 8 enfants de - de 6 ans et de 1 accueillante pour 12 enfants de + de 6 ans.

Missions des accueillantes:

- Les accueillantes ont la charge de prévoir autant que possible des activités et non de jouer le simple rôle de «Surveillantes». Pour ce faire elles disposent de matériel dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets.
- Les accueillantes sont conviées à suivre des formations lorsque celles-ci se présentent.
- Les accueillantes participent aux réunions d'équipe (coordinatrice - accueillantes) programmées environ 3 à 4 fois par année. Ces réunions permettent de faire le point ou réajuster certaines pratiques, de partager des expériences vécues, de discuter des problèmes rencontrés, de chercher des solutions collectives.
- Les accueillantes sont garantes de leur milieu d'accueil. Elles veillent à la sécurité de chacun et au respect du règlement d'ordre intérieur tout en développant une relation de confiance basée sur une bonne communication avec les enfants et leurs parents.
- Souvent aux premières loges en matière d'informations à communiquer, de différents à régler, de réponses à donner, d'apaisements à apporter... elles sont à l'écoute des uns et des autres et servent de relais efficaces. Elles ont également le devoir de préserver la confidentialité de certaines informations auxquelles elles ont accès : aspects médicaux, difficultés scolaires, séparations familiales...

Choix méthodologiques :

Les conditions d'un accueil de qualité pour les enfants en dehors de leur famille constituent pour l'asbl Garderie ISBA une priorité essentielle. Notre ambition est d'offrir un service qui tient compte du Bien-être de chaque enfant quel que soit son âge (entre 3 et 12 ans) en proposant des activités qui correspondent aux besoins de chacun tout en respectant son intégrité au sein du groupe.

Le temps que les enfants passent à la garderie est variable et vient avant ou après une journée d'activités pédagogiques dirigées qui peut parfois leur paraître longue et éprouvante au niveau contrôle et attention.

Au vu de ces éléments, nous avons choisi de mettre l'accent sur la liberté en ce qui concerne le temps que les enfants passent en garderie.

Il ne s'agit pas de les abandonner à eux-mêmes mais de les laisser libre de choisir ce qu'ils ont envie de faire: se reposer, lire, jouer dehors, se défouler, participer à des ateliers, dessiner, etc. Pour ce faire, du matériel est mis à leur disposition et différentes activités leur sont proposées.

Lors de l'accueil du matin:

- les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par des animatrices ou des puéricultrices;
- des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés.

Lors de l'accueil du soir:

- pour les enfants du maternel, les activités sont plus libres, étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- pour les enfants du primaire, une étude dirigée est organisée de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi:

- les accueillantes dînent avec les enfants ensuite des animations sont proposées suivant le temps et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée à la garderie. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que la garderie ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers.

Lors de l'accueil pendant les vacances scolaires:

Congé de Toussaint, vacances de Noël, congé de carnaval, vacances de Pâques et grandes vacances (les 2 premières semaines de juillet et les 2 dernières semaines d'août) :

- des ateliers plus élaborés selon différents thèmes sont mis en place afin de combler les attentes des enfants qui sont pris en charge pendant une journée complète. Ces activités sont entrecoupées par des moments de détente (récréations), des moments de pause pour prendre une collation ou dîner. Différentes équipes d'accueillantes se relayent durant cette journée afin de diversifier les animations.

Règlement d'ordre intérieur

L'accueil extrascolaire de l'asbl Garderie ISBA est un service mis à la disposition des enfants et de leurs parents dans le but de veiller au bien-être des premiers et de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des deuxièmes. Cette attention à l'enfant ne peut se faire sans une étroite collaboration avec les divers intervenants et les personnes responsables de l'enfant. Ceci suppose que soient définies certaines règles de vie qui permettent à chacun de se situer et s'épanouir.

Une grande vigilance est accordée au respect du cadre

1. Discipline et règles de vie

- Le matin, les enfants seront présentés à l'accueillante dans le local de garderie. Le soir, le départ sera signalé à l'accueillante. Par mesure de sécurité, nous demanderons aux parents de quitter l'enceinte de l'école avec leur(s) enfant(s) dès qu'ils seront venus le(s) chercher. De notre côté, nous ne laisserons jamais sortir un enfant sans l'autorisation d'un(e) enseignant(e) ou d'une surveillante.
- Dans un souci de cohérence entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil, le règlement d'ordre intérieur (ROI) sera celui de l'école dont l'implantation dépend. Cependant, nous insisterons sur le respect des locaux mis à notre disposition: ranger et remettre en état les classes, ne pas fouiller dans les bancs ou les armoires et veiller à la propreté c'est-à-dire ne rien jeter à terre et ne pas salir les toilettes, ni les classes.
- Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant fera preuve de savoir vivre vis-à-vis de ses condisciples et des animatrices. Il aura une attitude convenable et un langage correct.

Tout comportement inadapté sera sanctionné.

2. Horaire et tarif

- Un horaire sera affiché au local de la garderie dans chaque implantation.

Nous vous demanderons de respecter cet horaire.

Tout retard sera sanctionné par une amende de 12€50. Le retard d'un parent peut aussi inquiéter un enfant. Afin de rassurer tout le monde, nous demanderons aux parents retardataires de prévenir les accueillantes 15 minutes avant la fermeture de la garderie pour connaître la raison du retard. En dernier recours, sans nouvelle du parent, il peut être nécessaire de contacter la police et de demander l'aide de celle-ci.

- Compte tenu des frais qu'engendre un tel service, nous vous demanderons une légère participation au frais de garderie. Celle-ci s'élève à **0.50€ la demi-heure** (matin et soir), il est bien entendu que toute demi-heure entamée est payante.

- Pour les mercredis après-midi nous vous demanderons **1€ les 2 heures à partir de 12h30.**
- Une facture sera remise chaque fin de mois. Nous vous demanderons d'acquitter la somme due sur le compte mentionné sur la facture ou auprès de l'accueillante. Les paiements de la garderie doivent être impérativement effectués **au plus tard pour le 15** du mois suivant.

Après 2 rappels, l'enfant sera refusé à la garderie.

En cas de difficulté de paiement, il paraît souhaitable d'en informer l'accueillante ou le secrétariat afin d'envisager ensemble des solutions et d'éviter ainsi des accumulations de retards de paiements.

3. **Dossier inscription**

- Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est demandé aux parents de compléter un dossier reprenant notamment les coordonnées de l'enfant et des personnes qui l'ont confié. Egalement, celles qui sont autorisées à venir le chercher et qui sont à joindre en cas d'urgence ainsi que les spécificités de l'enfant à prendre en compte. Nous vous inviterons à compléter la fiche d'inscription et ce, même si votre enfant ne sera présent à la garderie qu'une seule fois durant l'année scolaire.
- Pour les enfants qui sont tributaires du car scolaire, nous demanderons aux parents de compléter la fiche d'inscription étant donné que c'est l'accueillante qui les surveille jusqu'à l'arrivée du car et qu'ils sont donc bien présents à la garderie extrascolaire.
- Le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur sont distribués aux parents lors de l'inscription. Néanmoins un exemplaire est toujours disponible dans chaque milieu d'accueil.

4. **Périodes de vacances scolaires**

- Durant la semaine de congé d'automne, les vacances d'hiver (Noël), la semaine de carnaval, les vacances de printemps (Pâques), les deux premières semaines de juillet et les deux dernières semaines d'août, un accueil s'effectuera dans les implantations des **écoles Sainte-Begge 1 et 2 à Andenne** de 7h30 à 18h30 et à **l'école Sainte-Begge 4 de Bonneville** de 7h30 à 18h00.
Une participation financière de **5€ la journée** vous sera demandée. **Veillez également prévoir les collations et les tartines pour le repas de midi ainsi que les boissons pour la journée.** On vous demandera de nous confier votre, vos enfant(s) avant 10h00 au cas où une sortie est prévue par les accueillantes.
- Les inscriptions pour les garderies durant les périodes de vacances scolaires doivent obligatoirement se faire au secrétariat 80 rue Bertrand à Andenne et **le paiement se fera lors de l'inscription. En cas de désistement (sauf présentation d'un certificat médical), aucun remboursement ne sera effectué.**

TALON À COMPLETER ET À REMETTRE À L'ACCUEILLANTE

Je, soussigné(e) responsable de l'enfant

Inscrit(e) à la garderie organisée dans l'implantation de

Déclare que j'ai bien pris connaissance du règlement ci-dessus et que, de ce fait, je m'y sou mets.

Date :

Signature :
